

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1872.

Crédits supplémentaires au Ministère des Travaux publics, à concurrence de fr. 4,788,929 70 c^s (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BEECKMAN.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à la section centrale chargée de l'examen du Budget des Travaux publics, le projet de loi ayant pour objet d'allouer des crédits supplémentaires au Ministère des Travaux publics à concurrence de fr. 4,788,929 70 c^s.

La commission a fait remarquer au Gouvernement qu'il serait à désirer qu'on évitât à l'avenir les dépenses qui résultent des frais d'appropriations provisoires à des bâtiments momentanément mis à la disposition du Département des Travaux publics.

Cette observation s'applique aux travaux exécutés à deux maisons de la rue Ducale et dont il est question à la page 3 de l'Exposé des motifs. Dans la pensée de la commission, les installations provisoires entraînent toujours à des pertes pour le Trésor; elle engage Monsieur le Ministre à viser à des installations définitives, comme moyen d'éviter de faux frais qui résultent inévitablement de tout provisoire.

L'augmentation de 10,789 francs, demandée pour la construction d'un local destiné au service de la poste aux lettres à Alost, a donné lieu, de la part de la commission, au regret de voir apporter des modifications et des augmentations notables à un projet à peine arrêté.

Après ces observations, la commission a examiné les derniers articles et elle vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
J. BEECKMAN.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 51.

(2) La commission était composée de MM. TACK, *président*, BEECKMAN, LIEBRYE, THONISSEN, NOTIONB, WASSEIGE et VAN OVERLOOP.